



République française
Département de la Gironde

Arrondissement : L'ESPARRE-MÉDOC

COMMUNE DE SAINT CHRISTOLY MEDOC

PROCÈS VERBAL

Séance du 06 décembre 2021

<u>Nombre de membres en exercice:</u> 11	L'an deux mille vingt-et-un et le six décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 02 décembre 2021, s'est réunie dans Espace Culturel Edgard Pillet à 18 h 30, sous la présidence de Marie-José CLIPET.
<u>Présents :</u> 5	<u>Sont présents:</u> Marie-José CLIPET, Didier BERTHOLD, Julie FRIBOULET, Christine PEREIRA, Cloé HÉRAUD AUBENEAU
<u>Représentés :</u> 5	<u>Représentés:</u> Stéphane POINEAU par Christine PEREIRA, Gilles AURIOL par Julie FRIBOULET, Nathalie LEJARD par Marie-José CLIPET, David CHANTELOT par Christine PEREIRA, Gilles MÉDARD par Marie-José CLIPET
<u>Votants:</u> 10	<u>Excusés:</u> Gérard PILLAULT
	<u>Absents:</u>
	<u>Secrétaire de séance:</u> Julie FRIBOULET

DE 2021 043

Objet: NOUVEAUX STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES MÉDOC COEUR DE PRESQU'ILE -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-17 et L5214-23-1,
Vu la Loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 05 décembre 2016 portant fusion de la Communauté de Communes Centre Médoc et Cœur Médoc:
Vu la délibération du 27 décembre 2021 portant modification des statuts de la Communauté de Communes

Madame la première adjointe informe les conseillers que les statuts de la Communauté des Communes Médoc Cœur de presqu'île ont été modifiés. L'assemblée prend connaissance des nouveaux statuts. Il est proposé au conseil d'adopter la modification des statuts, proposée et votée par le conseil communautaire lors de sa séance du 27 décembre 2021 selon la nouvelle rédaction ci-annexée.

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés les nouveaux statuts de la Communauté des Communes Médoc Cœur de Presqu'île.



République française
Département de la Gironde

Arrondissement : LEPARRE-MÉDOC

COMMUNE DE SAINT CHRISTOLY MEDOC

DE 2021 045

Objet: RÉTROCESSION D'UNE CONCESSION PERPÉTUELLE À TITRE GRACIEUX -

Une habitante du village souhaite rétrocéder une concession familiale à la commune à titre gratuit.

La rétrocession de concession doit répondre à plusieurs critères définis.

Dans ce cas, deux critères ne sont pas remplis, à savoir :

- la demande de rétrocession doit émaner du titulaire de la concession, c'est-à-dire de celui qui a acquis la concession. les héritiers ne peuvent procéder à une rétrocession, car ils se doivent de respecter le contrat passé par le titulaire de la concession ;
- la concession doit être vide de tout corps ;

La collectivité ne peut donc pas la reprendre.

Le conseil vote contre la reprise de cette concession.

DE 2021 046

Objet: Décision Modificative n°2 - budget annexe du Port - virements de crédits -

La première adjointe expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2031	Frais d'études	12000.00	
2031 (041)	Frais d'études		12000.00
TOTAL :		12000.00	12000.00
TOTAL :		12000.00	12000.00

La première adjointe invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.



République française
Département de la Gironde

Arrondissement : LEPARRE-MÉDOC

COMMUNE DE SAINT CHRISTOLY MEDOC

DE 2021 047

Objet: Décision Modificative n°1 - budget principal - virements de crédits -

Le première adjointe expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6061	Fournitures non stockables	1500.00	
60621	Combustibles	35.00	
60628	Autres fournitures non stockées	220.00	
60632	Fournitures de petit équipement	185.00	
613	Locations	3500.00	
61521	Entretien terrains	2700.08	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-1500.00	
61551	Entretien matériel roulant	-1500.00	
6161	Multirisques	-2888.08	
623	Publicité, publicat°, relations publique	-8000.00	
6281	Concours divers (cotisations)	100.00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	300.00	
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	250.00	
6413	Personnel non titulaire	800.00	
6512	Droits d'utilisat° ? informatique nuage	170.00	
6554	Contribut° organismes de regroupement	4050.00	
6558	Autres contributions obligatoires	78.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
10226	Taxe d'aménagement	1972.01	
1641	Emprunts en euros	250.00	
2135	Installations générales, agencements	-250.00	
2135	Installations générales, agencements	-1972.01	
2157	Matériel et outillage de voirie	23070.00	
2158	Autres installat°, matériel et outillage	-23070.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

La première adjointe invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.



*République française
Département de la Gironde*

Arrondissement : L'ESPARRE-MÉDOC

COMMUNE DE SAINT CHRISTOLY MEDOC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote les réajustements de comptes en dépenses de fonctionnement et en dépenses d'investissement indiqués ci-dessus.

DE 2021 048

Objet: PRÉSENTATION DES RAPPORTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDOC COEUR DE PRESQU'ILE -

Les membres du conseil municipal prennent connaissance des rapports de la Communauté des Communes Médoc Coeur de Presqu'île.

QUESTIONS DIVERSES -

- Rallye du Médoc : Marie-José CLIPET s'est organisée pour la préparation du vin chaud et du potage. Elle s'occupe également des achats pour les boissons, la viandes .. Elle installera des panneaux indicateurs vendredi.

Elle aura besoin d'aide pour l'installation des chapiteaux et pour s'occuper de la buvette et de la restauration durant le week-end.

- Marie-José CLIPET informe les conseillers qu'un pizzaiolo sera présent sur la place tous les jeudis soir.

- Marie-José CLIPET a demandé à des commerçants s'ils possédaient un manège et stand de barbe à papa à installer sur la place devant l'école jusqu'aux vacances de Noël, de 16h à 20h.
Le sapin a été planté.

- Les conseillers demandent à ce que les coffrets des aînés soient validés auprès du Délice des Palais.

- Le pot de fin d'année avec les agents sera-t-il organisé ?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.